

# Ville de Saint Jean d'Angély

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du  
**JEUDI 11 DÉCEMBRE 2025 à 19 h 00**  
**Salon d'honneur de l'Hôtel de Ville**

**OBJET : D3 - Programme Petites villes de demain - Avenant N° 1 à la convention**

**Date de convocation :** ..... 5 décembre 2025

**Nombre de conseillers en exercice :** ..... 29

**Nombre de présents :** ..... 22

Françoise MESNARD, Maire, Cyril CHAPPET, Myriam DEBARGE, Matthieu GUIHO, Jocelyne PELETTE, Jean MOUTARDE, Marylène JAUNEAU, Philippe BARRIERE, Mathilde MAINGUENAUD, Adjoints ;

Anne DELAUNAY, Anne-Marie BREDECHE, Pascale GARDETTE, Catherine BAUBRI, Patrice BOUCHET, Gaëlle TANGUY, Michel LAPORTERIE, Fabien BLANCHET, Sabrina THIBAUD, Médéric DIRAISON, Arthur AUGER, Micheline JULIEN, Pierre-Michel MARCH, formant la majorité des membres en exercice.

**Excusés ayant donné pouvoir :** ..... 3

Natacha MICHEL à Catherine BAUBRI ; Denis PETONNET à Cyril CHAPPET ; Julien SARRAZIN à Matthieu GUIHO

**Absents excusés :** ..... 3

Henoch CHAUVREAU ; Sandrine RONTET-DUCOURTOUX ; Patrick BRISSET

**Absente :** ..... 1

Houria LADJAL

**Présidente de séance :** Françoise MESNARD

**Secrétaire de séance :** Myriam DEBARGE

Mme la Maire constate que le quorum (15) est atteint et ouvre la séance.

\*\*\*\*\*

Hôtel-de-Ville - BP 10082  
17415 Saint-Jean-d'Angély cedex  
Tél. : 05 46 59 56 56  
Fax : 05 46 32 29 54  
www.angely.net

**CERTIFIÉ RENDU EXÉCUTOIRE**  
par télétransmission au contrôle de légalité  
sous le n° 017-211703475-20251211-2025\_12\_D3-DE  
AR Préfecture le 15 décembre 2025  
et par publication dématérialisée le 15 décembre 2025

**D3 - Programme Petites villes de demain - Avenant N° 1 à la convention**Rapporteur : Madame la Maire

Lors de la séance du 1<sup>er</sup> avril 2021, le Conseil municipal a autorisé Madame la Maire à signer la convention Petites villes de demain relative à la politique de revitalisation des centres-villes impulsée par l'État.

Cette convention a réuni l'État, le territoire intercommunal - Vals de Saintonge communauté -, les communes retenues dans le programme - Aulnay de Saintonge, Matha, Saint-Savinien et Saint-Jean-d'Angély - ainsi que les partenaires de la revitalisation - le Département de la Charente-Maritime, l'Établissement Public Foncier Nouvelle-Aquitaine, la Banque des Territoires, Immobilière Atlantic Aménagement, Habitat 17 et la SEMIS.

L'article 11 de ladite convention précise que celle-ci arrivera à son terme en mars 2026.

Afin d'assurer la continuité du programme jusqu'à la fin de l'année 2026, l'État propose de signer un avenant pour prolonger la durée de la convention jusqu'au 31 décembre 2026.

Les autres stipulations de la convention initiale restent inchangées.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'autoriser Madame la Maire à signer l'avenant ci-joint à la convention Petites villes de demain.

**Le Conseil municipal**, après délibération,

**ADOPE** les propositions de Mme le Rapporteur, à l'unanimité des suffrages exprimés (24) :

- Pour : 24
- Contre : 0
- Abstention : 1 (Pierre-Michel MARCH)
- Ne prend pas part au vote : 0



Pour extrait conforme,  
La Maire,  
Conseillère régionale,  
Françoise MESNARD

*Myriam Debarge*  
La Secrétaire de séance,  
Myriam DEBARGE

Cette décision pourra faire l'objet d'un recours administratif ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.